

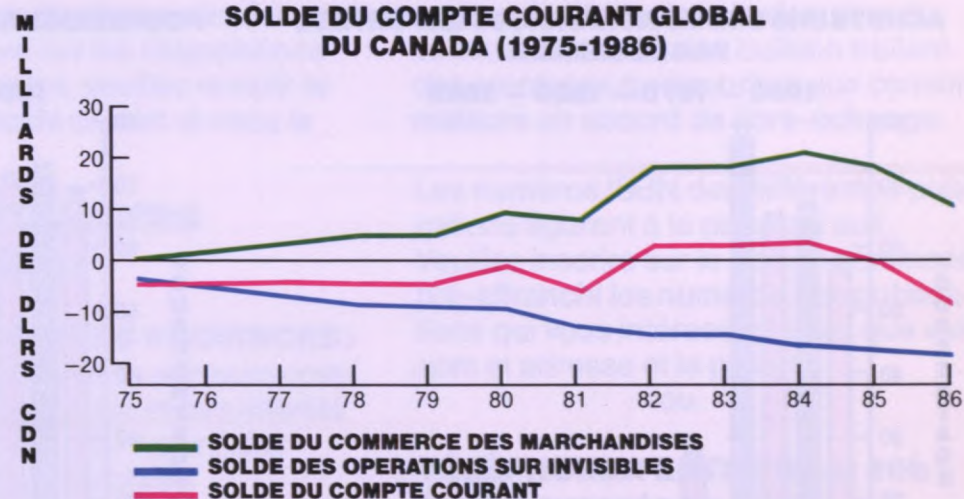
VERS UN RENFORCEMENT DU GATT

Les 93 pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou GATT – pierre angulaire du système commercial international que le Canada a contribué à établir dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale – ont entamé une nouvelle et importante série de négociations. Le GATT, dont le nom désigne à la fois l'accord en question et une organisation, régit environ les quatre cinquièmes du commerce international.

Les négociations bilatérales qu'ont engagées le Canada et les États-Unis se déroulent dans le cadre du GATT. En fait, elles sont conçues pour compléter et renforcer les négociations multilatérales, plus longues et plus détaillées.

D'abord, la libéralisation et l'expansion des échanges, déjà imposants, entre le Canada et les États-Unis auraient un effet revigorant dans tout le système du GATT. Ensuite, l'effort déployé par le Canada et les États-Unis pour établir des règles commerciales équitables ainsi que de nouvelles façons de s'attaquer aux problèmes commerciaux dans les secteurs de l'agriculture et des services viendront appuyer les efforts faits au sein du système multilatéral pour résoudre ces mêmes problèmes.

Au cours des sept séries de négociations qu'ils ont menées depuis la fondation de l'organisme, en 1947, les pays membres du GATT ont fait un bon bout de chemin dans la réduction des tarifs et autres barrières commerciales. Il s'en est suivi une véritable flambée des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Pour sa part, le Canada a ramené en moyenne de 20 % à 7 % seulement les tarifs qu'il impose aux importations assujetties à des droits. De leur côté, les États-Unis les ont fait passer de 30 % à 5 %. Les réductions approuvées au terme des négociations de Tokyo, menées de



1973 à 1979, sont appliquées à compter de cette année.

À Tokyo, l'objectif du GATT était de mettre en place des pratiques commerciales équitables pour les nations participantes en adoptant des codes visant à réduire le protectionnisme dans cinq domaines, à savoir: les subventions et les droits compensateurs; l'évaluation en douane; le délivrance des licences d'importation; les obstacles techniques au commerce; et les principes régissant les marchés publics.

Le système du GATT s'est cependant heurté à la vague de protectionnisme entraînée par le repli économique de la fin des années 70 et du début des années 80. Des pressions s'exercent sur les gouvernements pour qu'ils protègent les emplois au détriment des importations, même si l'expérience démontre qu'à long terme, le protectionnisme ralentit la croissance économique et, partant, nuit à l'emploi.

Pour prévenir les guerres commerciales et retrouver l'expansion, les pays du GATT ont engagé en septembre dernier leur huitième série de négociations, à Punta del Este, en Uruguay. La ronde de

l'Uruguay – qui est l'une des plus ambitieuses depuis la création du GATT et qui se tiendra en fait au siège social du GATT, à Genève – portera sur diverses questions qui ne sont pas adéquatement réglementées par le GATT.

- **Agriculture** – Il faut trouver des moyens d'empêcher les nations les plus puissantes – États-Unis et Europe – de restreindre l'accès à leurs propres marchés et d'envahir les marchés étrangers à l'aide de programmes de subventions; il faut également persuader le Japon d'abandonner son programme de subventions intérieures excessives et de libéraliser l'accès à son marché.
- **Services** – Le monde s'oriente vers une économie dominée par les services, lesquels fournissent plus des deux tiers des emplois au Canada. Or, les règles du GATT ne s'appliquent pas encore à ce secteur. La ronde de l'Uruguay vise à étendre ces règles aux échanges internationaux de services: finances, conseil, génie, transports, communications et propriété intellectuelle.
- **Règles et discipline** – La récente vague protectionniste démontre